



Communiqué de presse

Mardi 2 mars 2021

Pic de pollution : circulation différenciée et gratuité du stationnement résidentiel mercredi 3 mars 2021

En raison d'un épisode de pollution atmosphérique en Île de France, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel pour la journée de demain mercredi 3 mars 2021 suite à la décision de la Préfecture de Police de mettre en place la circulation différenciée.

AIRPARIF prévoit pour la journée, de demain mercredi 3 mars, un épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM 10) à Paris, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositifs pris par la Ville de Paris lors des pics de pollution atmosphérique, la gratuité du stationnement résidentiel sera effective pour la journée de demain afin d'inciter les Parisiens à se déplacer autrement qu'en voiture.

Par arrêté, la Préfecture de Police de Paris a annoncé l'instauration de plusieurs mesures pour la journée de demain : Une réduction de la vitesse maximale autorisée (-20 km/h par rapport à la normale sur les routes limitées à 130, 110 et 90km/h), l'obligation de contournement par la rocade francilienne pour les véhicules en transit et la mise en place de la circulation différenciée de 5h30 à minuit.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements aux restrictions sanitaires, à privilégier le télétravail et en empruntant, s'ils doivent impérativement se déplacer, prioritairement tout mode de transport plus respectueux de l'environnement – notamment le vélo ou le covoiturage munis de masques.

Contact presse : Mathurin Gallice - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr